

Avery Dennison® VisiFlex™ V-8000 Chevron Series

Film réfléchissant à haute visibilité

PUBLICATION : AOÛT 2024

Aperçu

La série Avery Dennison® V-8000 Chevron est basée sur la série de films réfléchissants à haute visibilité V-8000. Les conditions routières peuvent parfois mettre en danger la vie de ceux qui travaillent dans les services publics, notamment les pompiers, la police, le personnel d'urgence et les ouvriers de construction/de sécurité routière.

Un marquage efficace des dangers améliore la visibilité de jour comme de nuit. Grâce à la haute performance des matériaux réfléchissants microprismatiques, les véhicules d'urgence sont vus de jour et de nuit par les automobiles qui passent. Le revêtement offre des couleurs durables et éclatantes en journée. La nuit, ses éléments rétro réfléchissants microprismatiques audacieux et de haute qualité renvoient efficacement la lumière sur une large plage d'angles. La construction à simple couche simplifie la pose et élimine l'obligation de sceller les bords.

Une couleur jaune/rouge vive et fluorescente améliore la visibilité des véhicules d'urgence de jour et par mauvais temps pour donner aux automobilistes le temps de réagir aux dangers se trouvant devant eux.

Disponibilité

Série/Couleur	Durabilité*
Chevron Blanc/Rouge	7
Chevron Jaune-Vert Fluorescent/Rouge	5

*sans impression⁽¹⁾

Caractéristiques

- Construction métallique solide à simple couche qui ne nécessite pas de sceller les bords : résiste à la pénétration d'eau et de saletés, aux bosses et à la perte de réflectivité
- Revêtement Easy Apply™ pour faciliter la pose
- Facile à manipuler et à poser, s'adapte aux courbes simples
- Bonnes performances quelle que soit la direction, permettant une luminosité forte et uniforme la nuit
- Résiste à l'entretien normal des véhicules

Performances

Mondial	ASTM Type IV	Allemagne	DIN 30710, DIN 67520, DIN 6171
Europe	Classe 2	France	TPESC-B

Avery Dennison recommande aux utilisateurs de se procurer les exigences actuelles de leur organisme administratif local pour s'assurer de la conformité du produit.

Caractéristiques

Structure	Film vinyle rétro réfléchissant à microprismes partiellement sérigraphié avec un adhésif permanent sensible à la pression, protégé par StaFlat imprimé N°90
Épaisseur classique du film	21-26 mm (533-660 µm)
Surface de pose	Métal nu et peint ; Courbes planes et simples (ne pas utiliser sur de l'inox ou des rivets)
Température minimale de pose	16 °C
Température de service	-23 °C à + 65 °C
Durée de stockage	1 an à compter de la date de fabrication lorsque le produit est stocké à 18 °C-24 °C avec H.R. de 50 % ± 5 %

Tableau C - Autres tests



Test	Exigence	Valeurs types du film V-8000 Chevron
Stabilité des dimensions	Changement de moins de 3,175 mm (1/8 po.) sur un panneau 9x9	0,8 mm max.
Résistance chimique LS300C Immersion dans le kérosène et la térébenthine pendant 10 minutes. Immersion dans le toluène, le xylène et l'alcool méthylique pendant 1 minute	Aucun assouplissement, décoloration ou perte d'adhésion	Validé

REMARQUE : les matériaux doivent être bien secs avant un traitement supplémentaire, par exemple par laminage, vernissage ou application. Les solvants résiduels pourraient modifier les caractéristiques spécifiques des produits. Pour obtenir de bons résultats d'impression et de transformation, nous recommandons de laisser les rouleaux s'acclimater dans la salle d'impression/de lamination au moins 24 h avant l'impression ou la transformation. Un écart de température ou d'humidité trop important entre le matériau et les conditions ambiantes de la pièce peut entraîner des problèmes d'à-plat et/ou d'imprimabilité. De manière générale, des conditions constantes de stockage des matériaux établies idéalement à 20° C (+/- 2 °C) / H.R. de 50 % (+/- 5 %), sans un trop grand écart de conditions climatiques, permettront un processus d'impression / de transformation plus solide et stable

Pose

Film Avery Dennison Chevron Blanc/Rouge

Utilisé sur les véhicules soumis à des règles de circulation spéciales comme les parcs de véhicules de construction ou les véhicules d'entretien et de nettoyage. Le film Avery Dennison Chevron Blanc/Rouge peut être utilisé pour ce type de marquage et est produit conformément aux normes DIN 30710, DIN 67520, DIN 6171 et TPESC-B (certificats disponibles sur demande).

Film Avery Dennison Chevron Vert-jaune Fluorescent /Rouge

Les véhicules de premiers secours peuvent être marqués conformément à la réglementation française TPESC-B (certificats disponibles sur demande) avec des chevrons jaunes/rouges fluorescents.

Recommandations d'utilisation

Marquage à moyen et long termes des parcs automobiles. Pose sur des métaux nus et peints, ainsi que sur des courbes plates et simples. Les rivets sont exclus.

Transformation

Les films réfléchissants Avery Dennison® Chevron V-8000 peuvent être transformés à l'aide d'une grande variété de techniques de conversion, notamment la découpe avec gabarit en acier, la découpe thermique, la découpe à plat ou la découpe sur rouleau. Effectuez toujours un test de compatibilité du film Chevron V-8000 avant utilisation.

Substrats

La pose du film Avery Dennison V-8000 est limitée à des substrats métalliques nus et peints correctement préparés. Les utilisateurs sont invités à évaluer soigneusement, dans des conditions d'utilisation réelles, toute pose du film sur d'autres substrats. Pour les surfaces peintes, respectez les recommandations du fabricant concernant le séchage et le durcissement. Les défaillances du film causées par d'autres substrats ou matériaux, une contamination ou une mauvaise préparation de la surface ne relèvent pas de la responsabilité d'Avery Dennison.

Bulletins d'instructions

Veuillez consulter les bulletins d'instructions qui détaillent la manipulation, le stockage et la transformation appropriés des films rétro réfléchissants, des revêtements, des encres et des rubans de pose d'Avery Dennison. Les bulletins d'instructions se trouvent dans la section Outils client de notre [site Internet](#).

Garantie

GARANTIE

Cette garantie s'applique au Produit indiqué dans cette fiche technique. Toutes les déclarations, les informations techniques (y compris les caractéristiques physiques et chimiques) et les recommandations concernant les produits d'Avery Dennison sont fondées sur des tests jugés fiables, mais ne constituent en aucun cas une garantie. Tous les produits d'Avery Dennison sont vendus sous réserve que l'Acheteur accepte et reconnaisse qu'il est tenu de vérifier l'adéquation de ces produits à ses objectifs ou à ceux de ses clients, et qu'il a déterminé celle-ci en toute indépendance. Les produits réfléchissants d'Avery Dennison sont garantis contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant un (1) an à compter de la date de fabrication, sauf indication contraire dans la fiche technique du produit concerné. Ce délai est subordonné, quel que ce soit le cas, au stockage et à la pose corrects dudit produit, et l'incapacité à stocker et à poser correctement le produit, y compris sans limite l'incapacité à respecter tout bulletin d'instructions applicable, annule toute garantie. Il est expressément convenu et entendu que la seule obligation d'Avery Dennison et le recours exclusif de l'Acheteur dans le cadre de cette garantie, au titre de toute autre garantie, expresse ou implicite, ou de toute autre manière, seront limités : (a) à la réparation ou au remplacement gratuit du produit défectueux à l'usine d'Avery Dennison ou à l'emplacement du produit (au choix d'Avery Dennison), ou (b) dans le cas où le remplacement ou la réparation n'est pas réalisable d'un point de vue commercial, à un montant correspondant au prix du produit en tenant compte du défaut du produit, à la seule discrétion d'Avery Dennison.

(1) La durabilité est estimée d'après les conditions d'exposition en Europe centrale. La durabilité du film jaune-vert fluorescent et du film orange fluorescent est estimée d'après les performances en Europe du Nord. La durée de vie réelle du matériau dépend de la préparation du substrat, des conditions d'exposition et de l'entretien du marquage. Par exemple, dans le cas de signalisations exposées au sud, dans des régions où la température est fréquemment élevée comme dans les pays d'Europe du Sud, dans des régions polluées ou en haute altitude, les performances extérieures seront diminuées.



CONDITIONS

Cette garantie n'est effective que si toutes les conditions suivantes sont remplies : la fabrication et/ou la pose doivent avoir lieu dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'achat. La défaillance doit résulter uniquement d'un défaut de fabrication ou d'une détérioration du Produit due à des causes naturelles au titre de la garantie de performance. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, il n'y a aucune garantie pour les défaillances de revêtement dues à une fabrication incorrecte du dispositif de signalisation, un stockage incorrect, une manipulation, une pose ou un entretien incorrects, une défaillance du substrat du dispositif de signalisation, un acte de vandalisme ou un méfait. Une légère décoloration, des craquelures, un farinage, un soulèvement des bords ou une légère réduction de la brillance ou de la réflectivité ne nuisent pas sensiblement à l'apparence et ne constituent pas une rupture de garantie. Avery Dennison a publié des bulletins d'instructions concernant le stockage, la manipulation et le nettoyage du Produit, les substrats approuvés et les procédures de pose (collectivement, les « Procédures »). Le Produit doit avoir été traité et posé sur un matériau vierge et propre conformément aux Procédures, celles-ci pouvant être modifiées de temps à autre. Avery Dennison se réserve le droit de rejeter toute réclamation au titre de la garantie lorsque le fabricant ou le poseur ne peut pas prouver ou démontrer de manière satisfaisante que les Procédures Avery Dennison ont été utilisées. La date de pose, l'enregistrement de la garantie et les procédures de réclamation établies par Avery Dennison doivent être respectés, et le non-respect de ces procédures rend cette garantie nulle et non avenue. Le Produit de remplacement n'est couvert que par la partie de la garantie non expirée du Produit qu'il remplace. Le Produit doit être correctement stocké et posé pendant la durée de stockage indiquée dans la fiche technique du produit concerné d'Avery Dennison, y compris les fiches techniques de l'adhésif et des autres matériaux.

LIMITES SUPPLÉMENTAIRES

Utilisation non prévue : cette garantie s'applique uniquement au Produit utilisé par des transformateurs et poseurs professionnels pour les utilisations finales définies et selon les combinaisons décrites dans les fiches techniques et les bulletins d'instructions applicables d'Avery Dennison. Pour toute autre utilisation, l'utilisateur est tenu de déterminer l'adéquation du Produit, et de tout risque ou responsabilité associés à cette utilisation ou pose, et l'utilisateur accepte d'indemniser, de défendre et de dégager Avery Dennison de toute responsabilité pour toutes les réclamations, pertes, dommages, jugements, dépenses, y compris les honoraires d'avocat, résultant d'une telle utilisation ou pose. Cette garantie est expressément subordonnée au traitement du Produit par des transformateurs ou poseurs professionnels conformément aux instructions de traitement écrites recommandées par Avery Dennison, et à la pose sur des surfaces correctement préparées, et au nettoyage et à l'entretien conformément aux procédures recommandées par Avery Dennison. Il incombe aux transformateurs, poseurs ou autres utilisateurs d'effectuer des inspections de qualité des matières premières entrantes, d'assurer une préparation appropriée de la surface et de veiller à ce que les procédures de pose approuvées soient suivies, de conserver les échantillons transformés et de cesser immédiatement d'utiliser tout Produit, Matériel et/ou Produit fini se révélant défectueux (ou raisonnablement susceptible de se révéler défectueux) et d'en informer Avery Dennison et/ou ses mandataires ou distributeurs agréés.

Mauvaise utilisation et force majeure : Avery Dennison n'a aucune obligation ou responsabilité en vertu de cette garantie en ce qui concerne un Produit qui a été altéré, modifié, endommagé, mal utilisé, maltraité, abîmé par un accident, négligé ou autrement mal géré ou mal traité ou mal posé. Le Produit n'est pas garanti contre une défaillance prématurée causée par des moyens chimiques, environnementaux ou mécaniques tels que, mais sans s'y limiter, le vandalisme, les solutions de nettoyage, les peintures, les solvants, l'humidité, la température, l'équipement de lavage mécanique, les déversements de carburant de moteur, les gaz d'échappement de moteur, la vapeur, les solvants organiques ou autres polluants chimiques déversés, y compris les cendres industrielles et volcaniques. Les dommages causés par le feu, les défaillances structurelles, la foudre, les accidents et autres événements de force majeure ne sont pas couverts par cette garantie.

Produit de tiers : Avery Dennison n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, blessure, ou perte résultant de l'utilisation d'un produit fabriqué par un tiers. Lorsque le poseur ou le transformateur utilise un produit disponible dans le commerce, fabriqué par un autre fabricant, ou y fait référence, l'utilisateur, le poseur ou le transformateur est tenu de vérifier les mesures de précaution associées à son utilisation et décrites par ce fabricant.

Les recours prévus dans le cadre de cette garantie sont exclusifs. En aucun cas, Avery Dennison ne peut être tenu pour responsable de tout dommage direct, indirect, accidentel ou consécutif ou de toute réparation spécifique, prévisible ou non, causé par des défauts de ce Produit, que ce dommage survienne ou soit découvert avant ou après le remplacement ou le crédit, et qu'il soit ou non causé par la négligence d'Avery Dennison. En aucun cas, la responsabilité d'Avery Dennison en vertu des présentes ne peut excéder les recours spécifiquement énoncés dans cette garantie. La responsabilité d'Avery Dennison est limitée, au choix d'Avery Dennison, au prix d'achat, au remplacement du Produit défectueux et, dans certains cas, lorsqu'Avery Dennison l'autorise, à la réparation et au remplacement du Produit défectueux.

CETTE GARANTIE EST DONNÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTES LES AUTRES. TOUTES LES GARANTIES, EXPRESSSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT CONSIDÉRÉES COMME NULLES EN VERTU DES PRÉSENTES. AUCUN AJOUT, RENONCIATION, ALTÉRATION OU MODIFICATION DES CONDITIONS PRÉCÉDENTES NE PEUT ÊTRE VALIDE À MOINS D'ÊTRE ÉTABLI PAR ÉCRIT ET SIGNÉ MANUELLEMENT PAR UN REPRÉSENTANT D'EVERY DENNISON.

DÉFINITIONS

Durabilité : signifie que le Produit, sur un graphique, panneau ou dispositif de signalisation fini situé à l'extérieur, sous réserve des limites énoncées aux présentes et dans les fiches techniques et bulletins d'instructions d'Avery Dennison, et posé sur les surfaces recommandées, ne se détériorera pas excessivement, au point de rendre l'identification du dispositif de signalisation, du panneau ou du graphique inefficace dans des conditions normales depuis la distance de visualisation prévue.

Durabilité extérieure : fondée sur les conditions d'exposition extérieure normales en Europe centrale et en Amérique du Nord centrale et sur une pose sur les surfaces recommandées. La durée réelle des performances dépend de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, la préparation du substrat, les conditions d'exposition et l'entretien du Produit et du graphique, panneau ou dispositif de signalisation fini. Dans le cas où les graphiques, panneaux ou dispositifs de signalisation finis se trouvent dans des zones de températures ou d'humidité élevées, dans des zones polluées par les industries ou dans d'autres zones présentant des particules chargées dans l'air et/ou à haute altitude, la durabilité extérieure peut être réduite. Veuillez consulter votre représentant Avery Dennison local en ce qui concerne les modifications des garanties fondées sur de telles conditions localisées.

Exposition verticale : signifie que la face du graphique fini est à $\pm 10^\circ$ de la verticale.

Exposition non verticale : signifie que la face du graphique fini est supérieure à 10° de la verticale et supérieure à 5° de l'horizontale. Les films rétroréfléchissants ne sont pas garantis pour cette exposition. Surface plane : désigne une surface plane bidimensionnelle sans objets saillants.

Effets des conditions météorologiques : une certaine dégradation des performances du Produit au fil du temps est considérée comme une usure normale. Une légère décoloration, un léger farinage, un léger soulèvement des bords ou une légère réduction de la brillance ou de la réflectivité due à une exposition à l'usure normale et à d'autres intempéries naturelles, à des conditions environnementales ou autres ou à des dommages causés par des tornades, des ouragans, du vent, une accumulation excessive de glace ou des conditions de particules gelées extraordinaires, une grêle importante ou autres cas de force majeure, ne constituent pas un manquement à la garantie ou n'engagent aucune responsabilité de la part d'Avery Dennison.

Adhérence aux surfaces de pose : cette garantie ne couvre pas le Produit si la surface de pose n'est pas correctement préparée ; la garantie ne couvre pas non plus le Produit ou les dommages au substrat dans le cas où les couches du substrat se séparent en raison d'une liaison plus faible entre ces couches que la liaison entre le Produit et la couche supérieure du substrat, ou des surfaces qui se fissurent, pèlent, dégazent ou sont endommagées sous le Produit

TEST INDÉPENDANT REQUIS Toutes les déclarations, informations techniques et recommandations relatives aux produits d'Avery Dennison sont fondées sur des tests et des informations jugés fiables, mais ne constituent en aucun cas une garantie. Tous les produits d'Avery Dennison sont vendus étant entendu que l'Acheteur a déterminé de manière indépendante l'adéquation de ces produits à son utilisation prévue, ou toute autre utilisation.

